

# Olympe de Gouges, *La déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*

## PARCOURS

« Écrire et combattre pour l'égalité ».

## QUELQUES INFOS GENERALES

- texte qui n'a pas eu un grand retentissement en 1791
- son autrice est rapidement **tombée dans l'oubli**.
- nouvelle visibilité grâce aux mouvements féministes du XXème siècle
- Gouges = aujourd'hui considérée comme 1 **personnalité féminine marquante de la RF.**
- Son engagement pour l'égalité entre les sexes fait d'elle une des figures **précurseurs du féminisme moderne** et inscrit son œuvre dans le mouvement des Lumières.

## QUI EST OLYMPE DE GOUGES ?

- Née en 1748, **Marie Gouze** grandit en Occitanie dans un milieu modeste.
- Mariée à l'âge de 16 ans à un homme plus âgé, elle trouve quelques années plus tard, grâce au **veuvage**, une liberté inattendue.
- Elle prend alors le nom d'**Olympe de Gouges** et monte à Paris poursuivre une carrière littéraire en publiant essentiellement des **pièces de théâtre**.
- Sensible aux questions progressistes de l'époque, elle milite pour la condition de la femme et l'abolition de l'esclavage.
- Son écrit le plus célèbre, *La déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, défend la cause des femmes, oubliées par l'univers masculin de la Révolution française.
- Elle est **guillotinée en 1793** pour un manifeste jugé antirévolutionnaire dans lequel elle dénonçait les crimes de la Terreur.

## RESUME DE LA DDFC

- composée de **trois parties** : un préambule, la déclaration elle-même et un postambule.

### Le Préambule

- Gouges demande que les femmes soient constituées en **Assemblée nationale**.
- Rappelle à tous les membres du corps social leurs droits et leurs devoirs vis-à-vis d'elles.
- Ce petit texte introduit les articles qui vont suivre.

## La Déclaration

- **17 articles** qui adoptent la même structure syntaxique que ceux de la DDHC.
- DDHC est donc un **texte-miroir** voire un **pastiche** de la DDHC.
- Les droits suivants y sont proclamés :
  - **L'égalité des droits** de l'homme et de la femme (art 1)
  - La liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression pour les 2 sexes (art.2)
  - La souveraineté qui est la réunion de l'homme et de la femme dans le corps politique (art.3).
  - La protection des droits de la femme par les lois de la nature et de la raison (art. 4 et 5).
  - Le droit pour la femme et l'homme de participer à l'élaboration des lois et de prétendre aux dignités **selon leur mérite**. (art. 6)
  - **L'égalité devant la loi** pour les deux sexes, y compris pour les **devoirs** et les **châtiments** (art. 7, 8, 9 et 10).
  - La liberté d'expression pour la femme (art. 10 et 11).
  - La garantie des droits de la femme (art. 12).
  - La contribution de la femme à l'impôt et le droit de participer à la distribution des places, des emplois, des dignités et de l'industrie. (art. 13 et 14).
  - Le droit pour la femme de demander à tout agent public des comptes sur son administration (art 15).
  - La participation des femmes à la **rédaction de la Constitution** (art.16).
  - Le droit à la propriété, « inviolable et sacré » pour les deux sexes (art. 17).

## Le Postambule

- un texte + **rhétorique** qui commence par un appel à la lutte pour l'égalité : « *"Femme, réveille-toi"* ». Olympe de Gouges constate que malgré la Révolution, les femmes sont toujours méprisées et dédaignées.
- Elle évoque le **rôle décisif des femmes dans l'Histoire**.
- Mais une fois leur capital de jeunesse et de beauté disparu, ces dernières perdent leur influence dans la société.
- C'est pourquoi Olympe de Gouges propose de **sécuriser leur situation juridique** par le « *"partage des fortunes entre les hommes et les femmes, et de l'administration publique"* ».
- Olympe de Gouges s'insurge également **contre l'institution du mariage**, « *"tombeau de la confiance et de l'amour"* ». Elle souhaite préparer l'émancipation de la femme par l'éducation et les « *conventions conjugales* » qui transformeraient les relations conjugales en relations contractuelles.

### L'égalité

- pour Olympe, elle est inscrite dans la nature, ce qui lui donne un **caractère inaliénable**.
- art.5 → elle évoque « "Les lois de la nature et de la raison" » alors que cette mention est absente de la DDHC.
- Au XVIIIème siècle, on considérait que la nature créait des différences entre les deux sexes, en fonction de critères comme la force physique. Or pour Olympe de Gouges, la nature est au contraire **placée sous l'égide d'une autorité**, « l'Être suprême » (préambule), **rationnelle et juste**, soucieuse de l'égalité entre l'homme et la femme.

### La justice

- DDHC = avant tout un **texte juridique**. Son objet est donc la justice.
- Olympe en a une **conception distributive** : il s'agit de **répartir** les biens, dignités, emplois et récompenses en fonction de la valeur et du **mérite** de chacun (art.6) : « "toutes les citoyennes et tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents" ».
- Elle insiste aussi sur le **principe de responsabilité**, indissociable de la justice.
- Elle n'hésite pas ainsi à détourner le sens des articles 7, 8, 9 et 10 de la DDHC pour affirmer que la loi doit s'appliquer avec la même rigueur aux femmes et aux hommes.
- Olympe de Gouges pousse cette logique jusqu'à revendiquer un « droit » à l'échafaud : « "Nul ne doit être inquiété pour ses opinions mêmes fondamentales, la femme a le droit de monter sur l'échafaud" » (art. 10).

### Les libertés politiques pour les femmes

- Si Olympe revendique un droit à l'échafaud, c'est pour mieux justifier celui de « **monter à la tribune** ».
- Elle met en valeur le rôle politique des femmes et réclame dans l'article 10 **la liberté d'expression pour tous**.
- Elle souhaite également que les femmes soient intégrées à l'administration et aux charges publiques importantes (article 13), qu'elles aient un rôle décisionnaire dans la répartition de l'impôt, symbole de l'appartenance à la nation.
- L'auteur va plus loin dans l'article 16 en défendant le rôle actif des femmes dans la **rédaction de la Constitution**. En tant que corps de la Nation, les femmes doivent pouvoir assumer tous les **rôles politiques**.

### La Révolution

- Pour Olympe, il faut faire une Révolution dans la Révolution.
- elle montre que la Révolution est incomplète et n'incarne pas l'égalité des droits qu'elle était censée prôner.

## Le mariage

- Dans le *postambule*, Olympe de Gouges affirme : « *“le mariage est le tombeau de la confiance et de l’amour”* ».
- Elle souhaite substituer à ce sacrement religieux des « *conventions conjugales* » afin que les **relations entre époux** soient fondées sur un **contrat**, une sorte de pacte civil qui donne à la femme une place digne dans son foyer et dans la société.

## LES CARACTERISTIQUES DE L'ÉCRITURE DE LA DDHC

### Une écriture solennelle et juridique

- Olympe de Gouges choisit la forme de la **Déclaration** pour défendre la place de la femme dans la société. Elle réécrit la *DDHC* en reprenant scrupuleusement ses **concepts juridiques**.
- La division en « **articles** », la rédaction d'un préambule et d'un postambule montrent le désir de rendre **solennelle** cette déclaration et de lui donner **force juridique**.
- Olympe de Gouges souhaitait en effet que sa déclaration soit présentée et votée par la représentation nationale, ce qui ne sera jamais fait.

### Mais aussi rhétorique et parodique

- Mais dans le *postambule*, Olympe de Gouges sort du cadre juridique et se fait plus rhétorique : « *“Femme réveille-toi (...) reconnais tes droits”* »
- Cette apostrophe à l'allégorie de la femme adopte le **style emphatique des révolutionnaires** qui employaient des formules identiques.
- En modifiant le sens originel de certains articles de la *DDHC* de 1789, Olympe de Gouges fait par moments une **parodie de la DDHC**.
- Ex : art.9 de la *DDHC* évoque la présomption d'innocence : « *“Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable (... )”* ». Mais dans sa *Déclaration*, Olympe de Gouges opère un détournement ironique en écrivant : « *“Toute femme étant déclarée coupable, toute rigueur est exercée par la loi.”* ». Les femmes se voient presque appliquer une **présomption de culpabilité** !

## LA SIGNIFICATION DU PARCOURS « ECRIRE ET COMBATTRE POUR L'ÉGALITÉ »

### Eclaircissement sur le terme « égalité »

- Par son texte, Olympe de Gouges écrit et combat pour l'égalité entre les hommes et les femmes.
- **ATTENTION** : le parcours ne mentionne pas le combat pour l'égalité **femmes-hommes**. Il évoque simplement « l'égalité ».
- on peut donc aborder d'autres combats comme celui pour l'abolition de l'esclavage ou pour l'égalité politique entre tous les hommes, quelle que soit leur origine.

### Des procédés et des tonalités variés

- utilisation de **l'écriture** comme une arme de combat au service de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Les procédés et tonalités auxquels elle a recours sont variés.
  - l'écriture juridique pour donner solennité et force de loi à son combat.
  - Mais son texte est également un pastiche de la DDHC de 1789.
  - Olympe de Gouges fait parfois preuve d'une ironie grinçante, comme dans l'article 4 où elle définit la liberté de la femme : « "l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose" ».
  - Elle s'exprime de manière plus énergique et vigoureuse dans le postambule où elle emploie les figures de l'antithèse et du chiasme pour rendre sa lutte mémorable. Elle y écrit par exemple : « "tout a été soumis à l'ambition de ce sexe autrefois méprisable et respecté et depuis la Révolution, respectable et méprisé." » Ce chiasme montre la **situation contradictoire** dans laquelle est enfermée la femme au 18ème siècle : sa valeur intérieure (« "respectable" ») ne correspond pas à sa situation politique (« "méprisée" »).
  - L'apostrophe aux femmes les invite à faire la Révolution dans la Révolution mais relève aussi d'une tirade tragique aux accents raciniens : « "Ô femmes, femmes, quand cesserez-vous d'être aveugles ?" ». Cette tonalité rappelle que les femmes sont victimes d'une **tragédie politique**.
  - Dans le postambule, Olympe de Gouges adopte aussi un style romanesque : « "D'autres exemples encore plus touchants s'offrent à la raison ..." » L'adjectif « **touchants** » dévoile une sensibilité préromantique. La situation de la jeune femme évoquée par l'écrivaine (« "l'ingrat la laissera après quelques années" » ...) rappelle le destin de **Manon Lescaut**, l'héroïne du roman de l'Abbé Prévost ou **l'histoire de Polly Baker** dans *Supplément au voyage de Bougainville* de Diderot.